

LE SPECTATEUR

Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

NAP. PAGÉ, Administrateur.

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SEANCE DU 7 AOUT 1893.

Une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la dite cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, lundi, le septième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-treize, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire E. S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Helmer, Sabourin, C. M. Wright et J. Wright, formant un quorum du dit conseil.

17. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Sabourin: Que le Règlement No. 55 ayant été lu deux fois, il soit adopté et passé, et qu'instruction soit donnée au greffier de le faire publier suivant la loi.

Adopté



REGLEMENT NO 55.

Concernant l'émission de Débentures au montant de \$40,000.

Il est ordonné, résolu et statué par règlement du conseil de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne, résolu et statué comme suit, savoir:— Attendu que la corporation de la cité de Hull a décidé d'étendre et de prolonger son aqueduc dans les limites de la dite cité, afin de protéger la population et les propriétés contre le feu, et aussi pour d'autres fins;

Attendu qu'il est nécessaire de se procurer, par voie d'emprunt, les moyens pécuniaires pour payer le coût et les frais de l'extension et du prolongement du dit aqueduc, dans les limites de la dite cité de Hull, et ce, en vertu de "l'Acte d'incorporation de la cité de Hull," et de tous autres actes qui pourraient s'y rapporter, et plus particulièrement, en vertu de la section 373 du dit acte d'incorporation;

Et attendu que la corporation de la cité de Hull a ordonné, résolu et statué d'affecter une somme de trente mille (\$30,000) piastres, pour l'extension et le prolongement de son aqueduc, dans les limites de la dite cité;

Et attendu que la corporation de la cité de Hull a de plus, décidé de faire des améliorations utiles, nécessaires et indispensables dans les rues de la dite cité, et plus particulièrement d'y construire des trottoirs;

Et attendu qu'il est aussi nécessaire de se procurer, par voie d'emprunt, les moyens pécuniaires pour payer le coût et les frais des dites améliorations utiles, nécessaires et indispensables, et plus particulièrement les frais et le coût des dits trottoirs et ce, en vertu de "l'Acte d'incorporation de la cité de Hull," et de tous autres actes qui pourraient s'y rapporter, et plus particulièrement, en vertu de la section 373 du dit acte d'incorporation;

Et attendu que la corporation de la cité de Hull a ordonné, résolu et statué d'affecter une somme de dix mille (\$10,000) piastres pour telles améliorations utiles, nécessaires et indispensables dans les rues de la dite cité de Hull, et plus particulièrement pour la construction de trottoirs;

Et attendu que la somme de quarante mille (\$40,000) piastres à être effectuée par le présent règlement, ainsi que toutes les autres sommes précédemment empruntées, par la corporation de la dite cité de Hull, depuis son incorporation, ne s'élèvent pas à un montant représentant un cinquième de la valeur des immeubles situés dans les limites actuelles de la dite cité de Hull, d'après le rôle d'évaluation actuellement en force;

Il est en conséquence ordonné, résolu et statué par le présent règlement, lequel cependant n'aura force et effet qu'après avoir été approuvé par la majorité des électeurs municipaux propriétaires, tel que pourvu par les sections 87 et 88 de l'acte d'incorporation de la dite cité de Hull, et ce, dans les quinze jours après sa passation, par le conseil, ainsi que pourvu par la section 82 du dit acte d'incorporation, savoir:

Que pour étendre et prolonger le dit aqueduc, et faire tous les travaux en rapport avec telle extension et tel prolongement, et pour mettre un tuyau principal d'au moins cinq pouces de diamètre—sur la rue Fox, entre les rues Brewery et Autumn; sur la rue Autumn, entre les rues Fox et Burke; sur la rue Duc, entre les rues Charles et Queen; sur la rue Queen, entre les rues Duc et St. Henri; sur la rue St. Henri, entre les rues Queen et Rose; sur la rue Wright, entre les rues Duc et du Lac; sur la rue Ottawa, entre les rues Britannia et Alma; sur la rue Alma, entre les rues Ottawa et Victoria; sur la rue Alma, entre la rue Division et le Troisième Avenue; sur la rue Phlémon, entre les rues Church et du Lac; sur la rue Albert, entre les rues Britannia et Wright; sur la rue du Pont, entre la rue Main, et la place appelée "Hurdman's Track," et sur la rue Marston, entre la rue Inkerman et le Chemin du Roi (King's Road.) avec la quantité de bornes-fontaines et de valves nécessaires—un emprunt de trente mille (\$30,000) piastres soit effectué dans ce but, sur le crédit de la dite cité;

Et que pour faire les améliorations utiles, nécessaires et indispensables que la corporation de la dite cité de Hull a décidé de faire dans les rues de la dite cité, et plus particulièrement pour la construction de trottoirs—un emprunt de dix mille (\$10,000) piastres soit effectué dans ce but, et pour cette fin, sur le crédit de la dite cité;

Qu'afin de pouvoir faire ou faire faire les travaux susdits, qui sont d'utilité publique, et qui auront pour effet d'augmenter sensiblement la valeur de la propriété dans la dite cité de Hull, lesquels travaux sont de plus d'une absolue nécessité, le conseil de la dite cité de Hull, et il est par le présent règlement, autorisé à émettre, vendre et négocier, pour et au nom de la corporation de la dite cité de Hull, des débentures pour un montant n'excédant pas quarante mille (\$40,000) piastres courant;

Que les dites débentures porteront intérêt au taux de cinq par cent par an;

Que, le montant des dites débentures devra être employé, par la corporation de la dite cité de Hull, dans la proportion ci-dessus mentionnée;

Que les dites débentures lorsqu'elles seront émises seront signées par le Maire de la dite cité de Hull, et contre-signées par le Greffier de la dite cité, et scellées du sceau corporatif de la dite cité;

Que les dites débentures seront faites payables au porteur d'icelles, dans quarante ans et après la date de leur émission, au bureau de la Banque Jacques Cartier, à Hull;

Que l'intérêt sus-dit sera payable le premier jour du mois de mai et du mois de novembre de chaque année après leur dite émission, au bureau de la dite Banque Jacques Cartier;

Qu'il sera annexé à chaque dite débenture, des coupons pour le montant des dits paiements semi-annuels de l'intérêt, lesquels dits coupons seront signés par le Maire, et contre-signés par le Greffier de la dite cité, et les dits coupons seront payables au porteur d'icelles lorsque, et immédiatement après que l'intérêt semi-annuel mentionné à la dite débenture deviendra dû, et seront, lors du paiement d'icelles livrés au Greffier;

Qu'il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la dite cité, et il est par le présent affecté, à même les revenus du dit conseil, une somme de deux mille (\$2000) piastres pour pourvoir au paiement de l'intérêt ci-dessus sur les dites débentures, durant toutes et chaque année de et après l'émission d'icelles, et jusqu'à leur pleine échéance;

Qu'il sera et qu'il est par le présent règlement créé et établi, pour le rachat des dites débentures, à leur échéance, à même les revenus de la dite cité de Hull, un fonds d'amortissement de huit cents (\$800) piastres laquelle dite somme de huit cents piastres sera annuellement payée entre les mains du Trésorier de la Province de Québec, tel que pourvu et requis par la loi, et restera déposée entre les mains du Trésorier de la Province, avec les intérêts qui accroîtront sur icelle, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée au chiffre de quarante mille piastres;

Que l'émission des débentures ci-dessus, et le principal, l'intérêt et le fonds d'amortissement sur icelles, seront et sont par les présentes, garantis et assurés sur les fonds généraux de la dite cité de Hull, et de la corporation de la dite cité de Hull;

Que, l'emprunt ainsi contracté sera et est par le présent règlement, affecté aux fins sus-dites, et de la manière suivante, à savoir:

Pour étendre et prolonger le dit aqueduc et faire tous les travaux en rapport avec telle extension et tel prolongement, et pour mettre un tuyau principal d'au moins cinq pouces de diamètre—sur la rue Fox, entre les rues Brewery et Autumn; sur la rue Autumn, entre les rues Fox et Burke; sur la rue Duc, entre les rues Charles et Queen; sur la rue Queen, entre les rues Duc et St. Henri; sur la rue St. Henri, entre les rues Queen et Rose; sur la rue Wright, entre les rues Duc et du Lac; sur la rue Ottawa, entre les rues Britannia et Alma; sur la rue Alma, entre les rues Division et le Troisième Avenue; sur la rue Phlémon, entre les rues Church et du Lac sur la rue Albert, entre les rues Britannia et Wright, sur la rue du Pont, entre la rue Main, et la place appelée "Hurdman's Track," et sur la rue Marston, entre la rue Inkerman et le chemin du Roi (King's Road.) avec la quantité de bornes-fontaines et de valves nécessaires—une somme de trente mille (\$30,000) piastres;

Et aussi pour faire et faire faire les améliorations utiles, nécessaires et indispensables que la corporation de la dite cité de Hull a décidé de faire, dans les rues de la dite cité, et plus particulièrement pour la construction des trottoirs dans les dites rues—une somme de dix mille (\$10,000) piastres.

Donné sous le sceau commun de la corporation de la dite cité de Hull, les jour et an ci-dessus en premier lieu mentionnés.

J. O. LAFERRIERE,

Greffier de la cité.

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une assemblée générale des électeurs propriétaires de propriétés foncières dans la dite cité de Hull aura lieu à l'endroit où le conseil tient ordinairement ses séances, à l'Hôtel de Ville, en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, samedi, le seizième jour de septembre prochain, dans le but de prendre en considération le Règlement No. 55 concernant l'émission de Débentures au montant de quarante mille (\$40,000) piastres, pour les fins y exprimées, et pour approuver ou désapprouver le dit Règlement No. 55, et pour décider si un poll sera tenu à cet effet, le tout suivant la loi et une résolution du conseil, de la dite cité de Hull, passée à une assemblée régulière ajournée de celui-ci, tenue le seizième jour de juin dernier (1893).

Donné à Hull susdit, ce vingt-deuxième jour du mois d'août mil huit cent quatre-vingt-treize.

(Signé) EDMOND S. AUBRY,

Maire.

Je, Jean Olivier Laferrière, greffier de la dite cité de Hull, dans le district d'Ottawa certifié par le présent, que ce qui précède est un vrai copie du Règlement No. 55, passé par le conseil de la dite cité de Hull, à une assemblée régulière tenue le septième jour d'août courant (1893), et de l'avis qui s'y rapporte.

Donné à Hull susdit, ce vingt-deuxième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-treize.

J. O. LAFERRIERE,

Greffier de la cité.



Département des chemins de fer et canaux

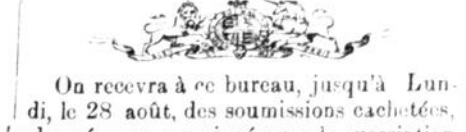
AVIS

DES SOUMISSIONS cachetées pour fournitures comprenant bois de construction, bois de charpente et de service, charbon, ferronnerie, ou articles en fer etc. requis pour les canaux de Beauharnois, Lachine, Chambly, St. Ours, Carillon, Grenville et Ste Anne durant l'année fiscale de 1893-94, seront reçus par le soussigné jusqu'au 26 d'août, 1893. Chaque soumission doit être endossée comme suit: "soumission pour fournitures."

Des blancs de soumission peuvent être obtenues au bureau de l'ingénieur en chef du département des chemins de fer et canaux, et aux bureaux des surintendants des canaux. Ce département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission.

Par ordre, ERNEST MARCEAU.

Ingénieur surintendant temporaire, Bureau du canal Lachine, MONTRÉAL, 1er août, 1893.



Département des travaux publics

On recevra à ce bureau, jusqu'à Lundi, le 28 août, des soumissions cachetées, adressées au soussigné avec la suscription "Soumission pour Appareil de Chauffage à circulation d'eau chaude, Halle des Exercices Militaires, Toronto, Ont." pour la construction d'un appareil de chauffage à circulation d'eau chaude, dans le susdit édifice.

On pourra voir les plans et le devis ainsi qu'obtenir toute information nécessaire, à ce bureau, ou à celui de M. R. C. Windeyer, architecte à Toronto, Ont., à partir de Lundi, le 14 août.

On ne prendra en considération que les soumissions faites sur les imprimés fournis, et signées de la main des concurrents. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté égal à cinq pour cent de son montant, et payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée. Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, E. F. E. ROY,

Secrétaire, Département des travaux publics, Ottawa, 11 Août 1893.

Histoire du Canada

Nous avons reçu du ministère de l'Instruction publique un paquet de petits cartons illustrés fixant les principaux épisodes de l'histoire du Canada. Au verso il y a une vignette et au verso on trouve le texte succinct expliquant la vignette.

Ces tablettes sont inimitablement précieuses pour l'étude de l'histoire du pays, et on devrait pouvoir adopter le système pour une foule d'autres sujets historiques et scientifiques. L'image vient admirablement au secours de la mémoire, surtout chez les enfants, et fixe pour longtemps un fait qui, autrement, s'efface bien vite.

Nos remerciements à qui le droit.

BY-TOWN EN 1842

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant les noms des principaux citoyens qui tenaient le haut commerce dans le vieux Bytown. Nous commençons par la rue Sussex, on y verra que depuis un demi-siècle les changements ont été si notés.

Le premier journal catholique publié à Bytown a été le *Prophet*, dont le propriétaire était M. Friel. L'établissement était situé sur la rue George, juste en face de la place du marché. M. Friel fin plus tard consultant au bureau de Bytown.

M. L. Peard, hôtel E. Smith, marchandises. Dupuis, boulangers. E. Golden, marchandises. Lacroix, chaussures. Martin, maison de pension. P. O'Leary, marchandises. T. Morin, chaussures. Griere, chaussures. C. Spradley, tanneur. H. Johnson, hôtelier. E. Wilmette, boulangers. E. Paul, hôtelier.

La mai-ou dite des protestants était justement la vieille maison en pierre attenante à l'hôtel. Richelieu actuel, tenue par M. W. McKay.

O. H. Jacques, ferronnier. M. G. Lavoie, libraire. H. Halley, Hôtel. C. Sparrow, marchandises. M. Bangson, hôtel. Collins, ferronnier. Griffin, hôtelier. C. Lespérance, hôtelier. J. E. Ferguson, ferronnier. O. Berichon, hôtelier. Bédard, hôtelier. O. Main, marchandises. E. Burn, marchandises. Coggin, hôtelier. McCarthy, British Hotel. Lavoie, chaussures. E. Stetton, Epicerie. John McDonald, Encanteur, terre de l'encanteur actuel. N. Shields, tailleur. P. R. L. Leblanc, E. Dorsay, chaussures. Dr. Aubuchon.

Jeune Homme

Voulez-vous être solide, vigoureux, votre santé, achetez le meilleur produit de parfums.

Nous avons tout ce qui convient à l'espèce et au prix.

Cooke & Helmer

MEDICAL HALL

84 rue Main, HULL.

GEO. BAILEY

MANUFACTURIER DE

Serrures de toutes sortes

Reparages exécutés à court délai.

No. 234 Rue Wellington Ottawa

George Low,

Manufacturier

—ENGINES A VAPEUR—

(de 1 à 20 forces de chevaux)

Machines et serrures de toutes sortes réparées promptement.

(Établi en 1874)

315, 317 et 319 Rue Rideau, OTTAWA, Ont.

HUB RESTAURANT

Jos. Gravelle, Prop.

Nos. 103 et 104 rue Principale HULL.

LIQUEURS, VINS et CIGARES de premier choix. —2 5-2-1.

Bryson, Graham et Cie
144, 146, 148, 150, 152 et 154

Rue Sparks Ottawa,

Etoffes a Robes

- BARGAINS -

Etoffes a Robes

CLIENTS ÉTONNES

et avec raison

UNE VENTE A MOITIE PRIX

Ne pas se laisser aller à acheter dans les autres magasins. La vente nous avons sacrifié quelques pièces de marchandises vendant à moitié prix.

Elles sont toutes vendues et le niveau des bas prix continue son œuvre dans d'autres magasins. La vente peut se terminer à tout moment comme elle n'a pas de fin spécifiée. Tenz-vous le pour et venez de suite.

Venez aujourd'hui, demain sera peut être trop tard!

Lignes spéciales Aujourd'hui.

BRYSON, GRAHAM et CIE.

144, 146, 148, 150, 152 et 154

rue Sparks Ottawa.

Epicerie Ferblanteries et Provisions

33 et 35 rue O'CONNOR

Thé et Café une Spécialité.

GRANDE REDUCTION

Chapeaux de Paille et Drop Shell

Importation pour Dames,

Casquettes de Tweed,

COTE & Cie.,

114 rue Rideau 114

Ottawa.

Ne pas se laisser aller à acheter dans les autres magasins.

LAPOINTE & Cie

MAISON FONDÉE EN 1852

Poisson Frais, Gibiers, Volailles,

Beurre, Œufs, Fruits, Etc.

102 Rue Principale, Hull, Bloc Monck

Agent Général et Marchand à commission.

Les Ordres pris et livrés à domicile.

CHAISES DE BALCON !!

Venant d'être reçues un char complet de chaises de balcon. Elles sont plus fortes que par le passé.

Ceux qui ont attendu après celles-ci ne devraient pas manquer de venir faire visite de suite; ils peuvent se les procurer à mêmes prix.

JACOB ERRATT.

Magasin-palais de meubles et tapis,

34 et 36, rue Rideau.

J. F. BELANGER

PEINTRE ET DECORATEUR

159 Rue Bank, Ottawa 159

ASSORTIMENT COMPLET DES DERNIERS

DESIGNS DE TAPISSERIES

La seule place dans la cité d'Ottawa où l'on peut acheter les plus belles tapisseries et les peintures murales les plus pures, à des prix raisonnables. Télé. 92

MESDAMES ET MESSIEURS

L'endroit de la ville où vous pouvez acheter à meilleur marché vos

Montres, Horloges et Bijoux

EST CHEZ

A PETIT,

102 Rue Main.

Fabrication et réparages exécutés à bas prix. Réparages des montres de prix: une spécialité.

A. PETIT, Horloger, 102 rue Main

LE "SPECTATEUR"

Journal Bi-Hebdomadaire

Publié par la Société de Publication "Conservateur"
L'Édition de Montréal

ABONNEMENT
Hull et Ottawa, Un an \$2 00
Hull et Ottawa, Six mois 1 00
Montréal et Québec, Un an 2 00
Montréal et Québec, Six mois 1 00

MARDI, 29 AOUT, 1893.

ACTUALITES

Justin et Justinus, nos correspondants, n'ont de commun que leur amour pour la vérité et la justice.

C'est des catholiques différenciant d'âge et de condition, M. Moffet, correspondant du Canada, se trompe donc complètement en ne voyant en eux qu'un seul et même contradicteur.

Le bétail canadien, exporté, est encore soumis à une séquestration à son arrivée en Angleterre. Le gouvernement canadien a fait son possible pour faire cesser cet espèce d'embaras qui entrave notre commerce de bestiaux. Le bureau d'agriculture anglais a été invité à faire le choix d'inspecteurs qui viendrait ici aux frais de notre gouvernement s'enquérir de l'état sanitaire de notre bétail; mais cette invitation n'a pas été acceptée. On n'espère pas obtenir avant l'année prochaine la levée de l'interdit qui frappe maintenant le bétail canadien.

Dans le sermon qu'il a prononcé dans la cathédrale de New-York, mardi de la semaine dernière, alors que le délégué apostolique, Mgr Satolli, officiait, Mgr Corrigan a répudié toute idée de désaccord entre lui et l'envoyé de Léon XIII. Il a affirmé son entière loyauté au Saint-Siège et à ceux qui le représentent. En terminant, il s'est retourné vers Mgr Satolli et a dit: Que Son Excellence veuille bien assurer le pape Léon XIII que la parole de St-Jérôme: "Celui qui est uni à la chaire de Pierre est des nôtres," exprime les dispositions et les sentiments de cette église de New-York.

La Semaine Religieuse de Montréal, annonce que Mgr Demandé, président général de l'Œuvre de la Ste Enfance, doit visiter prochainement les évêques de l'Amérique du Nord.

La bénédiction de la pierre angulaire du collège commercial et industriel, de St-François de Beauce, a été faite dimanche dernier par Mgr Benjamin Piquet.

Le programme de cette nouvelle institution enseignante a été soumis à St-Grandeur Mgr Bégin par une députation composée de M. l'abbé Z. Lambert, curé de la paroisse, de MM. P. F. Renault, marchand; Tachez, Fortier, régisseur, et C. Fitzpatrick, avocat; et il a été entièrement approuvé et recommandé. La direction entière du nouveau collège est laissée au curé de la paroisse. Les professeurs doivent être choisis parmi les meilleurs spécialistes. L'enseignement de l'anglais, sans nuire à celui du français sera tout spécialement soigné. Le Canada a le bon goût d'accompagner cette nouvelle des lignes suivantes:

"Un détail qui va jeter tous les ultramontains dans la consternation, et une peur profonde, c'est que le projet des promoteurs du nouveau collège est de confier les différentes chaires de la maison à des professeurs laïques."

Si cela arrive, confrère, tranquillisez-vous. Il est dit plus haut que la direction entière du nouveau collège est laissée au curé de la paroisse.

Le steamer Montréal, de la ligne du Richelieu, entre Montréal et Québec, vient d'être retiré du service par suite de certaines déficiences, on comptait 80 tonnes de charbon par voyage. Il est placé dans une cale sèche pour subir des améliorations qui le rendront moins insatiable.

Retour du premier ministre

Sir John Thompson, premier ministre du Canada, est arrivé d'Europe, samedi dernier, vers midi et demi, par le train du "Canada Atlantic". Le conseil de ville d'Ottawa, au nom des citoyens de la capitale fédérale, lui a fait une réception cordiale, en excluant tout esprit de parti politique. Il s'agissait de saluer le retour d'un premier ministre dans une circonstance exceptionnelle. Sir John Thompson a été absent du pays pendant plus de cinq mois, et chacun connaît la raison de son absence. C'était pour agir à Paris comme l'un des arbitres du différend anglo-américain de la mer de Behring. Il a été chargé de cette importante fonction par le gouvernement impérial, c'est-à-dire, de la fonction de juge sur un litige international, ou un différend entre deux grands peuples, le peuple anglais et le peuple américain. On ne pouvait conférer un plus grand honneur à un citoyen du Canada, et cet honneur rejaillit sur tout le pays.

Le conseil de ville d'Ottawa a parfaitement compris cette situation, et il n'a fait que son devoir en allant offrir, samedi, ses hommages et ses félicitations à Sir John Thompson, dans une adresse très bien dite par Son Honneur le maire Durocher. La réponse du premier ministre a été ce qu'elle devait être. Il a exprimé sa satisfaction de voir qu'il était reçu par ses concitoyens d'Ottawa, sans distinction de parti, et s'est arrêté sur le but de son voyage à Paris, sans entrer au long dans le mérite de la décision arbitrale.

Il s'est contenté de dire quelques mots qui font comprendre, toute fois, que, sans être entièrement satisfait, lui-même, il n'y a pas lieu de se plaindre amèrement, parce que la décision eût pu être plus désavantageuse qu'elle ne l'est. Il arrive rarement, a-t-il fait remarquer, que dans un arbitrage, il soit possible de contenter toutes les parties intéressées; mais, a-t-il ajouté, il y a peut-être un signe que la décision est juste dans le fait que personne ne se montre entièrement satisfait. Sir John Thompson a aussi parlé du fait important que le Canada, grâce à la bonne volonté du gouvernement métropolitain, a pu être représenté dans le tribunal d'arbitrage, par un des siens, et qu'il a été permis à notre ministre de la marine et des pêcheries de protéger et défendre les intérêts canadiens devant ce tribunal.

Après la lecture de l'adresse du maire et la réponse du premier ministre, ce dernier a été conduit par la nombreuse assistance jusqu'à son bureau du bloc-Est des bâtisses de parlementales. On a remarqué la présence des ministres fédéraux, l'hon. M. Bowell; Sir Adolphe Caron; l'hon. M. Haggart; l'hon. M. Costigan et l'hon. M. Curran. Le corps de musique de Ste-Anne, engagé pour la circonstance, s'est très-bien acquitté de sa tâche.

Une tâche difficile

Les chefs libéraux ont entrepris une lourde tâche. En vue de persuader l'électorat qu'un changement de gouvernement est devenu nécessaire, ils affirment que le pays marche à grand pas vers sa ruine par suite de la mauvaise administration des affaires et que le seul remède est de leur confier le pouvoir. Mais ils se heurtent contre des faits dont l'éloquence est bien autrement puissante que leur déclamation. Ils nous disent que le pays se dépeuple; mais que voyons-nous? Des trains de chemin de fer nous ramènent tous les jours des centaines de personnes fatiguées de leur séjour Etats-Unis d'où les chasse une crise financière et industrielle, comme on n'en avait encore jamais vu chez nos voisins. Ils se lamentent sur l'appauvrissement du pays, sur la politique ruineuse du gouvernement actuel et l'état de gêne général; mais à quoi se réduisent leurs lamentations lorsque, malgré la crise des Etats-Unis, tout marche en Canada de la manière la plus satisfai-

sante possible. Le crédit qui semble mort et enterré chez nos voisins, est plus florissant que jamais ici.

Nos banques publient des relevés établissant que leurs opérations n'ont jamais été meilleures. Leur dernier rapport mensuel élève leur passif à \$219,319,527 contre \$207,783,253 qu'il était, durant la même période, l'année dernière, soit une augmentation de \$11,536,274, tandis que leur actif, qui était de \$291,345,285 en juillet 1892, est aujourd'hui de \$304,428,029, soit une augmentation de \$13,082,744. On voit que l'augmentation de l'actif dépasse de un million et demi le passif, ce qui prouve l'état normal et satisfaisant de nos affaires. Que voyons-nous encore?—L'on compte par centaines les suspensions de banques aux Etats-Unis, tandis qu'aucune faillite du même genre n'est signalée ici.

Un autre fait tout récent est venu démontrer la haute confiance qu'inspire l'état financier du Canada, et c'est la ville d'Ottawa qui nous le fournit. Son comité des finances a demandé des soumissions pour l'achat de débetures au montant de \$584,000, émises en 1873, et dont l'échéance arrive au mois de novembre prochain. Ces débetures avaient été alors escomptées ou vendues à 95 pour cent, au taux de 6 pour cent d'intérêt, et elles viennent d'être adjugées à la banque d'Ottawa qui les a achetées à 3 1/2 de prime, soit à 103 1/2 pour cent, au taux de 4 1/2 pour cent d'intérêt annuel. Cette opération fait voir que le crédit d'Ottawa s'est amélioré considérablement depuis 1873, et, surtout, que les affaires, en Canada, ne se ressentent aucunement de la crise actuelle aux Etats-Unis. Voilà autant de faits qui rendent difficile, bien ingrate, vraiment, la tâche des chefs libéraux. Les faits sont contre eux. En vain crient-ils famine; en vain font-ils miroiter le prétendu bonheur qui régnerait s'ils arrivaient au pouvoir. On a le droit de leur dire qu'ils travestissent les faits; qu'ils calomnient l'ordre de chose actuel; qu'ils promettent plus de beurre que de pain; que les vendeurs de pain killer et du bon samaritain sur nos places publiques, sont, dans leurs promesses de guérir tous les maux, tout aussi honnêtes qu'eux.

EST-IL CATHOLIQUE SINCÈRE ?

Il s'agit de M. Moffet. Il publie ceci dans Le Canada du 26 août: "Je n'ai jamais désobéi à aucun ordre de mon évêque, tant dans l'ordre temporel que dans l'ordre spirituel, parce que Monseigneur Duhamel ne m'en a jamais donné." "S'il m'ordonnait quelque chose concernant le domaine spirituel, ou quelque chose touchant la foi et les mœurs dans l'école, je déclare ici que je me soumettrais immédiatement, je suis catholique."

Ecrit-il en catholique pratiquant? Ecrit-il en accomplissant la loi divine? Alors, s'il est sincère, il doit se conformer au huitième commandement exposé par le catéchisme dans les termes suivants: "On est obligé de réparer, autant que possible, tout dommage qu'on a causé à son prochain dans son honneur ou sa personne, soit par mensonge, soit par faux témoignage, soit par calomnie." Il lui est possible, même facile de réparer en partie le dommage qu'il a causé à nos Frères d'Ottawa dans leur honneur et leur personne, en rétractant dans Le Canada ses mensonges, ses faux témoignages, ses calomnies contre eux.

C'est "quelques chose concernant le domaine spirituel, la morale." En cela Mgr Duhamel est juge pour ses diocésains. Je sais mon catéchisme assez pour mon salut et ma gouverne; j'ai examiné les méfaits de M. Moffet en ses correspondances, et, soit devant le public, soit devant le tribunal de Mgr Duhamel je pose ces trois questions: 1o M. Moffet serait-il diffamateur public à plusieurs égards, entre autres envers les Frères d'Ottawa, comme exposé ci-dessus? 2o Un tel diffamateur serait-il tenu à rétractation, à réparation publique, par exemple, avant d'être admis à faire ses pâques? 3o S'il osait les faire sans réparation voulue, serait-ce un scandale, un sacrilège public? Si j'emploie ici quelque expression outrée, inexacte, M. Moffet n'a qu'à demander à Mgr l'Archevêque un mot

en sa faveur, un mot de blâme contre mes présentes assertions, et aussitôt je retirerai ce qu'elles auraient d'excessif.

En même temps ce sera pour M. Moffet la meilleure occasion de constater publiquement qu'il n'est pas envers son archevêque dans un état de désobéissance scandaleuse, dans un état de rébellion et de révolte.

Je ne suis qu'un humble catholique; mais je connais assez mon catéchisme et les correspondances de mon contradicteur pour déclarer avec assurance devant le public qu'il viole les lois divines et catholiques, qu'il les viole ouvertement, avec une imprudence audace.

JUSTIN

Ottawa, 27 août 1893.

ENCORE LES RAPPORTS

Toujours M. Moffet

J'ai l'audace de venir faire un petit bout de réponse au grand papa Moffet dont l'âge le dote d'un défaut pis encore que celui dont il nous accuse. Notre jeunesse, paraît-il, nous rend naïf—mais lui—précède vieillard—à quarante ans radote déjà—et quels radotages, hélas! Allons donc! Laissez là vos airs de matamore, et cessez de croire qu'il vous suffit de vous montrer pour pulvériser vos adversaires. Vous croyez à votre raisonnement comme à quelque chose d'inébranlable et pourtant que de faiblesses, que de vent dans l'article à mon adresse dont votre logique a fait l'oubli de cimenter les nombreuses fêlures. Aussi il ne se tient pas debout!

Vous admettez que les éloges, cités par moi, à l'adresse des Frères sont bien mérités. Vous en ajoutez d'autres sous votre propre signature. Vous reconnaissez en outre que les examens de fin d'année sont toujours excellents; de plus, vous concédez que dans certaines classes les instituteurs sont compétents.

Et comme conclusion vous vous écriez: "Donc, l'enseignement chez les Frères est faible; donc, il faut des réformes, encore des réformes!"

Et vous appelez cela du raisonnement!—Et après une assertion d'un ridicule aussi monumental vous vous croisez les bras et vous vous dites: "Ces bambins, les ai-je roulés un peu!"

Pas si facilement, M. Moffet, et veuillez me suivre un peu.

Ne parlons pas des éloges que les Frères ont pu mériter de vous ou d'autres—cet argument seul suffirait à vous réduire à quia—mais continuons. Vous dites que les Frères sont habiles à produire un résultat apparent et que les examens ne prouvent rien. Au contraire, nous disons que les examens prouvent tout. Si les élèves répondent bien aux questions qu'on leur pose, c'est qu'ils ont bien appris ce qu'on leur a enseigné. Et c'est déjà beaucoup!

Je pense bien que les élèves chez les Frères ne sont pas des phénomènes et ne raisonnent pas comme des philosophes; mais nous dirons que ceux des hautes classes ont autant de jugement et de connaissances que les élèves des autres écoles—proportions d'âge gardées.

Ceci m'amène au fameux rapport de M. White, où il est dit que les élèves ayant suivi le cours d'études chez les Frères pendant six ans, n'étaient pas capables d'écrire une petite lettre d'affaires etc. Voulez-vous savoir combien d'élèves sur 300 de six ans de fréquentation scolaire, étaient dans ce cas? Eh bien! sur 300, 32 seulement dépassaient la quatrième année et sur ces 32, 8 prenaient leur sixième. Et cependant presque tous ces derniers pouvaient écrire en français et en anglais assez correctement, quoique au commencement de l'année scolaire encore—Voilà qui change la couleur du rapport!

Mais M. Moffet semble oublier plusieurs choses. L'un est que plus de la moitié des enfants à l'école ne dépassent guère sept ans; qu'il n'est pas facile aux Frères de s'adresser au jugement de leurs élèves et que ce serait peine perdue d'entrer dans les différences qui existent entre des mots tels que médisance et calomnie, brigand et voleur, exhiber et montrer, et autres. La seconde, que les Frères ne peuvent pas faire des génies avec d'étroites cervelles; qu'ayant expliqué une leçon deux ou trois fois, ils ne doivent plus s'arrêter pour ceux qui ne peuvent pas comprendre—C'est des réponses de ces derniers, sans doute, que Mr Moffet concluerait l'incompétence des Frères en matière d'enseignement. La troisième, c'est qu'ils n'ont pas le temps de s'arrêter sur chaque mot de leurs livres de

lecture. Ils enseignent à lire et non à faire du dictionnaire. Ceci est un travail personnel et ne regarde que l'élève.

Quoiqu'il en soit, M. Moffet il n'y a pas très longtemps que nous sommes sorti de chez les frères et nous disons que l'on savait bien nous enseigner et que ce que nous avons appris sous leurs soins, personne de nous ne l'avons oublié. Les frères d'Ottawa comptent parmi leurs élèves des prêtres, des médecins, des avocats, des marchands, des dessinateurs, etc, qui doivent leur première instruction aux disciples dévoués de la Salle et qui seraient heureux d'enlasser ce témoignage.

Ceci n'est rien cependant auprès de votre logique; ceci ne dit rien, ne prouve rien, me répondez vous. Mais savez-vous, M. Moffet, que vous avez un talent tout particulier, qui vous permet de voir dans tous les éloges quel'univers entier adresse à cette utile institution, des compliments tout simplement. Pourquoi essayer d' ternir l'éclat du succès des Frères à Chicago en prétendant qu'ils doivent leurs succès à l'habile exposition de leurs travaux? Ils ont su frapper l'œil, voilà tout leur mérite. Ma foi, faut être aveuglé pour ne pas voir dans vos paroles à propos d'examinés et expositions un esprit de parti pris chez vous de crier quand même et toujours et très fort: "Les Frères ne donnent plus de satisfaction, changeons de système."

Mais oui, ils donnent satisfaction. Voyez vous-même le rapport de M. White de 1891: "Les professeurs travaillent most earnestly." Celui de juin de 1892: "the work is progressing very favorably," et enfin un deuxième rapport de 92, "The teachers appear all to be working very faithfully. The course in the highest department includes stenography and typewriting with all the usual accompaniments of a commercial course and it appears to be very practical."

Voyez encore le magnifique article dans le Catholic News du 16 de ce mois, à propos des écoles séparées de Québec et d'Ontario; voyez enfin les demandes que la communauté reçoit tous les jours pour aller fonder des maisons dans de grands centres, et vous écrirez encore selon votre logique admirable: "j'admets, je concède; mais les Frères ont tort, ils ne sont pas pratiques; faut s'en débarrasser."

Je vous en prie, Monsieur Moffet, cessez donc vos diatribes contre ces hommes qui après tout valent beaucoup plus que vous; vous perdez votre temps à vous salir les mains; la boue que vous leur lancez ne fait que retomber sur vous et vous rend l'objet de la commiseration publique. Car en effet, on vous plaint. Et c'est pénible aussi de voir un homme qui se dit sensé, faire tant de mal tout en ayant de très bonnes intentions....

Mais ceci s'accorde avec l'homme et son programme.

JUSTINIUS

Courrier de Buckingham

La première exhibition agricole du township et de la ville de Buckingham, aura lieu le 20 Septembre.

Le conseil de ville, à sa dernière assemblée, a décidé de faire amender la charte de la cité concernant la qualification des échevins comme suit: Pour les échevins \$500 au lieu de \$800; celle du maire reste la même soit \$1000.

MM Franchot et Middleton ont été nommés auditeurs.

Il est regrettable de constater que les travaux de l'aqueduc soient arrêtés. Le bonus voté par la ville étant dépensé, il faudra de toute nécessité voter de nouveau une somme assez considérable pour compléter les travaux.

M. Lightfoot, inspecteur des mines, est en tournée d'inspection au Grand Rapide.

M. Leduc gérant des scieries Groudin et Racicot, sur la Lièvre, est venu passer la journée de dimanche dans sa famille.

M. John McCabe a reçu instruction du gouvernement fédéral de nettoyer le canal sur la rivière La Lièvre, au Grand Rapide.

Les MM. Poupore ont acheté la mine de mica des MM. Judge, avec l'intention de l'exploiter sur une grande échelle.

M. Meyette, agent de la Cie. de Piano "Newcombe," d'Ottawa, etc quelques amis sont campés sur les bords de la Lièvre depuis huit jours.

Marchandises

MARCHANDISES

Dans le moment nous faisons une

VENTE

SACRIFICE

Ne manquez pas de venir y rendre.

Profitez de l'occasion Au Gros Numero

59

RUE RIDEAU
OTTAWA
F. X. BEDARD
ET CIE.

THOS. BIRKETT

115 rue Rideau et
62 à 70 rue William
Importateur et Marchand
En Gros et en Détail de Quinquaille,
Fer, Acier, Charbon, Câble Chânes,
Vitres, Peintures, Huiles, Mas-
tie, Vernis Etc.
THOMAS BIRKETT

Quelque chose de tout a fait

NOUVEAU et
BON MARCHÉ
Importation spéciale
Articles pour décorations artistiques,
nommés "BRIAR ROSE"
Corbeilles à Épingles, Vases Waltham,
Portland, Jarres, pots à Bouquets etc.

Wm. HOWE
BLOC HOWE
rue Rideau, Ottawa.

H. PHILION et Cie.

Manufacturier de
Portes, Chassis, Fenêtres, Ja-
lousies et moulures
Toujours en main un stock considérable
de bois de Plancher, V Joint et
bois sèche de toute
description.

H. PHILION et Cie.
Coin des rues Bay et Florence, Ottawa.

A. D. RICHARD et Fils

Nos 537 et 539
RUE SUSSEX OTTAWA.
Marchandises Sèches d'Étape et de
Fantaisie. Spécialité dans les
Etoffes Noires.

TAPIS, RESSORTS

Voici la saison de relever et renouveler les tapis.
Depuis un si grand nombre d'années que je m'occupe
de ce genre d'affaires j'ai eu ma possession de
tous les instruments requis pour relever, renouveler
et changer les tapis et je puis remplir vos ordres
sous le plus court délai. Je fais une spécialité de
coudre les tapis neufs et de les poser, de tondre
les pelotes et les ajuster de faire des abats-jour
et les poser. Satisfaction garantie dans tous les cas.
Les ordres laissés au magasin de R. M. M. M. M.
Rer. 510 rue Sussex recevront la plus prompt attention.
Laissez votre ordre chez.

T. VEZINA,
196 rue de l'Eglise, Ottawa.

D. C. SIMON,

Percepteur du Revenu Provincial.
Auditeur, Comptable,
AGENT GÉNÉRAL d'ASSURANCES
Sur la vie, contre le feu et les accidents.
Rue Alma. En face de l'Eglise, HULL

NOS DEPOTS

Le Spectateur est en vente à Ottawa dans les magasins suivants :

P. C. Guillaume, libraire, coin des rues Sussex et York.

H. Myers, marchand de journaux, No. 565 rue Sussex.

Jos. Patry, libraire, No. 63, rue Rideau.

Toute information concernant la circulation du journal peut être obtenue de M. Eugène Labelle, No. 43, rue St. Joseph.

"LES PIRATES de la SAVANE"

Ce joli drame en cinq actes a été joué tel qu'annoncé à la salle Ste Anne, vendredi soir.

La salle était bien remplie de l'élite de la société, et la soirée a été des plus charmantes. Disons avant de parler de la pièce, que la salle Ste Anne, dans sa nouvelle toilette, est des plus coquettes. Elle a été peinte de couleur gaie et la scène a été considérablement agrandie. On remarque au dessus de la rampe l'inscription : *Labor improbus omnia vincit* — surmontée d'un magnifique écusson portant un castor avec les armes de la Puissance; puis les mots : *Foi et Patrie!* et plus bas : *Cor unum, anima una!*

Ces dessins, de même que les décorations à fresque qui ornent le plafond de la salle, sont dus au pinceau de M. Nap. Boily. Les décors, qui sont exécutés de main de maître, font honneur à M. Danien Sauriol, un artiste qui promet. Ajoutons que tous les travaux en menuiserie, peinture, etc., ont été faits par des citoyens de Ste Anne, qui ont généreusement prêté leur concours à cette œuvre. Honneur à eux.

Les amateurs du coracle De la Salle ont droit aux félicitations sincères de tous. Ils ont réussi à rendre parfaitement le drame difficile des "Pirates de la Savane". Les rôles étaient bien appris et le jeu des amateurs a été splendide. Outre les costumes choisis et appropriés à la pièce, tout a contribué à en faire un succès. Il est à espérer que nos amateurs ne s'en tiendront pas là et qu'ils nous feront encore, sous peu, assister à une soirée aussi agréable que celle de vendredi dernier.

Le corps de musique de Ste Anne, sous la direction habile de M. Valiquette, a contribué pour une large part à relever l'éclat de la représentation.

Signor Albert Tassé a émerveillé son auditoire avec son instrument favori, le violon.

Le "Quatuor Albani" s'est tenu à la hauteur de la réputation qu'il s'est acquise. Un pot-pourri canadien a soulevé les applaudissements de toute la salle et MM. Gauthier, Breton, Mathé & Desrivieres ont été forcés de faire droit à des rappels enthousiastes.

Somme toute, fort jolie soirée, digne en tous points de l'inauguration de la salle régénérée de Ste. Anne.

COURRIER DE MASSON

Il nous a été donné d'assister, à Notre-Dame des Neiges de Masson, à deux représentations dramatiques qui ont été couronnées d'un plein succès.

Grâce à l'esprit d'entreprise du Rév. M. A. L. Mangin et de M. G. A. Dugal, assistés des principaux résidents du joli petit coin qui porte le nom de Masson, on a réussi à élever un édifice de 54 pieds sur 30, pour les fils de la société St Jean Baptiste.

Les principaux officiers du club "St Jean Baptiste" sont le Rév. A. L. Mangin, Directeur; P. Allan, Président et G. A. Dugal, organisateur.

Afin d'aider quelques peu à faire face aux dépenses occasionnées par la construction de leur édifice, les membres de la société avait préparé leur samedi soir et dimanche après-midi deux fort intéressantes représentations dramatiques et musicales.

Samedi soir on a rendu avec un succès qui a lieu d'étonner pour des amateurs se présentant pour une première fois devant le public, la déopilante comédie intitulée : *Un Duel à Poudre*.

Durant les entractes, il y eut exécutés de plusieurs morceaux par le corps de musique des chaudières, si bien dirigé par M. J. Barret; chansons comiques, etc.

La séance de dimanche fut aussi très-intéressante. On y donna avec un égal succès, les fourberies de Joerisse, "ou le diner interrompu". Il va sans dire que les spectateurs ont ri tant qu'ils ont voulu. Joanis, Dugal, Givogue, Sabourin, Lacombe, Allan, Pagé, Désormeau et Bellisle ont su interpréter leurs rôles et prouver qu'une partie comique ou sérieuse ne les embarrassait guère.

C'est donc un plaisir pour nous de dire que le tout a bien marché et que tous ceux qui ont assisté à ces jolies séances s'en sont revenus satisfaits.

A leur arrivée, lundi soir, les musiciens se rendirent à la résidence du Président et chez le Rév. M. Mangin, où ils exécutèrent de superbes morceaux.

Ils se firent aussi entendre à plusieurs reprises, durant la grande messe. Les paroissiens de Notre-Dame des Neiges ont été enchantés de la courtoise façon avec laquelle les musiciens se sont rendus à leurs désirs durant ces deux jours de fête dont ils ont si bien rehaussé l'éclat par leurs symphonies.

De notre côté, nous devons remercier Messieurs les membres de l'Association St Jean Baptiste de la cordiale réception qu'ils ont faite à leurs invités et aux étrangers venus pour assister à leurs séances.

A MM. Dugal, Allan, et autres nous disons merci!

Nous avons remarqué aux séances entr'autres étrangers à la localité, MM. A. Meyette, d'Ottawa, Chatelain, de Thurso, Murray, Leduc, Larivée, de Buckingham, etc.

—Delle Joséphine Châtelain, de Thurso, et Delle E. Goyette, de Hull, étaient de passage à Masson, dimanche.

—La vente des bancs s'est continuée après la messe, dimanche.

—Les exercices des Quarantes-Heures commencés, ce matin, se termineront jeudi.

COURRIER D'AYLMER

—M. R. H. Conroy, préfet du comté d'Ottawa, est de retour d'un voyage à la Nouvelle-Ecosse et dans l'Est. M. Conroy se déclare enchanté de son voyage.

—La date de l'exhibition d'Aylmer a été fixée au 4 et 5 octobre prochain. Les directeurs se proposent de préparer un excellent programme incluant joutes de Croasse, et de base ball; courses de chevaux, etc. Des prix seront donnés pour un fort montant.

—La crise financière qui sévit aux Etats-Unis n'a pas affecté les prix pour les hommes de chautier dans la Vallée d'Ottawa. Les hommes qui sont déjà partis pour le travail d'hiver ont obtenu de \$16 à \$22 par mois, selon leurs capacités.

—Le club de rameurs d'Aylmer se propose de donner un grand bal prochainement.

—Le Dr Mulligan, du Désert, se propose de construire une jolie résidence pour son usage à l'automne.

—M. Herménégilde Roy, marchand de Maniwaki, est parti samedi d'Ottawa pour aller représenter la Cour des Forestiers Catholiques de Maniwaki, à Chicago.

—Nos nemrods sont à préparer leurs fusils pour l'ouverture de la chasse, le 1er septembre. Après cette date, il leur sera permis de chasser le canard, ce qu'ils ne manqueront pas de faire.

—L'exportation du Mica s'est ralentie depuis quelque temps dans les districts de la Gatineau et de la Lièvre par suite de la stagnation du commerce dans cette ligne. L'exploitation de plusieurs mines a été suspendue. Les seuls qui se travaillent actuellement sont, celles de Wright et de McRea, dans le district de la Gatineau.

—Les travaux à l'église catholique avancent rapidement. On se prépare à la pose de la toiture sous peu.

—Plusieurs employés dans les mines de nickel, de Sudbury, ont été suspendus par suite de la crise financière des Etats-Unis.

—M. F. G. Haldane, propriétaire de l'*Aylmer Gazette*, qui se publie depuis trente-cinq ans, offre en vente le matériel, les presses, le titre de son journal, etc. Le dernier numéro de la *Gazette* sous le nom du propriétaire actuel, paraîtra le 31 courant.

PURE PHILANTHROPIE.

A Monsieur l'Editeur du SPECTATEUR

Veillez informer vos lecteurs, que j'enverrai gratis le moyen par lequel je suis rétabli à la santé après avoir souffert plusieurs années de Débilité Nerveuse, Etc. Je fus tellement exploité par les charlatants, que j'avais presque perdu confiance dans le genre humain. Mais grâce au Ciel, je suis maintenant bien, fort et vigoureux. Je n'ai rien à vendre, ni aucun piège pour extorquer l'argent de qui que se soit, mais désire tant le bien-être de mes semblables. J'enverrai gratis et confidentiel le moyen par lequel je fus guéri. Adressez avec timbres postes :

M. EDOUARD MARTIN, (ca:cher) Box 143, DETROIT MICH. U. S.

NOTES D'OTTAWA

—M. A. E. Lussier, avocat de cette cité, qui était allé passer ses vacances à Annapolis avec sa famille, est de retour.

—Le Dr Bertillon, éminent statisticien de France, était à Ottawa, la semaine dernière, et en route pour Chicago. Pendant son séjour, ici, il a passé la plus grande partie de son temps avec M. Johnson, le chef de notre bureau des statistiques.

—Les pèlerins d'Ottawa et de Hull, partis mercredi dernier pour le sanctuaire de Ste Anne de Beupré, sont revenus vendredi, enchantés de leur voyage.

MONTREAL, 14 dec 1892
A. CHS. VOGELER et CIE.
TORONTO, ONT.

MESSIEURS, Il y a quelques mois, alors que je déchargeais du ciment d'un navire, dans le port Montréal, j'eus le malheur de me contusionner sévèrement le poignet.

Le commis du navire, ayant eu connaissance de l'accident, et ayant dans sa chambre de l'huile de St. Jacob (qu'il me dit toujours avoir en main) me frotta le bras et le poignet avec ce fluide magique. Le résultat a été que, quelques jours plus tard, je pouvais me servir de mon membre malade.

L'huile de St. Jacob est certainement un remède merveilleux pour les contusions et contusions, et je ne puis trop en vanter l'efficacité.

Respectueusement
ALFRED JONES
31, rue St David.

Depuis hier, nos rues sont remplies de bambins et de fillettes, de toutes les grandeurs qui se rendent et reviennent des classes dont l'ouverture s'est faite partout, lundi le 28 courant.

—On est à faire la pose des fils téléphoniques sous terre dans la rue Sparks et sur le pont des sapeurs.

Les funérailles du regretté Dr O'Brien d'Ottawa, ont eu lieu, dimanche, au milieu d'un nombreux concours de citoyens. Le cortège funèbre avait été rendu plus imposant par la présence des membres de la Cour des Forestiers "Capitol", dont le défunt était le médecin.

Les amateurs d'Ottawa ont donné une représentation à Notre-Dame de Lourdes, chemin de Montréal, dimanche soir, au bénéfice de l'Eglise.

On nous annonce le mariage prochain de M. Rémi Poulin, constructeur sur le chemin de fer Parry Sound, avec une jeune outaouraise.

NOTES DE HULL

Le maire et les échevins de Hull, invités par le comité d'organisation de la fête du travail, du 4 septembre, feront partie de la procession qui aura lieu dans la matinée, et prendront également part au pique-nique de l'après-midi.

—La joute de base ball pour le titre de champion entre les *Junior* et le *Senior* de Hull, aura lieu jeudi prochain. Elle n'a pu avoir lieu aujourd'hui vu l'indisposition de trois de ces membres.

Notre ancien confrère, M. Hector Berthé, de la *Presse*, était aujourd'hui à Hull.

RÉCIT D'UN PASTEUR

Un ministre éminent raconte son expérience remarquable de la grippe

Comment il en a souffert et comment il a été guéri. Un article que tout le monde devrait lire et s'en souvenir.

Du Philadelphia Item :

Le Révd Thomas L. Lewis qui demeure au No 2549 rue Neff, et est pasteur de l'église baptiste Richmond, fait un excellent rapport de son expérience de la grippe et de la manière dont il a été soulagé, en prenant les Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles. M. Lewis est âgé de trente-neuf ans et est reconnu pour l'un des meilleurs prédicateurs de Philadelphie.

Il est un élève du Bucknel College de Lewisburg P, où il a obtenu le degré de maître-es-art. Avec d'autres travaux, il rédige et publie le *Richmond Baptist*, journal men-

suel dévoué aux intérêts de l'église. Il recherche le partique de la vie, prêchant et publiant, l'importance de la bonne santé, et lorsqu'on lui demanda de dire ce que les Pilules Roses du Dr Williams ont fait pour lui, il se rendit chez Eugène Zeigler, notaire public No 2738 rue Neff, et donna volontairement son affidavit, sur le récit suivant :

"J'ai commencé à prendre les Pilules Roses du Dr Williams pour les personnes pâles, il y a deux semaines ce dimanche. J'avais la grippe depuis plus de deux semaines. Mes yeux et ma tête me firent beaucoup souffrir durant ce temps. La maladie affecta aussi mon appétit et mon estomac. Il a fallu beaucoup de détermination et d'efforts de ma part, pour faire mon travail de pasteur comme je le faisais, alors que j'aurais dû être dans mon lit.

"En une semaine, les effets de la grippe étaient disparus. Je continuai alors le remède pour ma maladie d'estomac, confiant que j'étais qu'il me guérirait. Je désire recommander les Pilules Roses à tous ceux qui sont affectés comme je l'ai été. Je crois qu'elle guérira les malades de la grippe.

"Quant à moi, je ne puis trop en dire de bien. Je me suis pesé il y a deux semaines et encore aujourd'hui, avec les mêmes habits, et j'ai trouvé que j'avais augmenté en pesanteur, de deux livres, soit un livre par semaine.

"A cause de mes habitudes sédentaires naturelles à mon occupation et de lésions internes souffertes il y a quelques années, j'ai eu une sérieuse maladie de l'estomac et ai souffert beaucoup d'indigestion. Depuis que je prends les Pilules Roses, mon appétit s'est amélioré, ma digestion est meilleure, et mon estomac est soulagé de ses douleurs.

J'ai été frappé accidentellement dans l'estomac par une barre de fer une fois et par une meule à la même place une autre fois.

J'ai été frappé la première fois, il y a vingt ans. Depuis lors, j'ai beaucoup souffert du mal dans l'estomac. J'ai été soigné fréquemment mais jamais guéri.

Je me sens mieux maintenant que je ne l'ai été depuis que j'ai été blessé, et je suis tellement content de cette amélioration, que je suis heureux de faire connaître au public, ma meilleure condition. J'ai entendu parler d'autres guérisons effectuées par les Pilules Roses mais je préfère ne parler que de mon propre cas.

THOS. L. LEWIS,
Assermenté devant moi, ce vingt-neuvième jour d'avril, A. D. 1893.

EUGÈNE ZEIGLER,
Notaire public

Le découvreur des Pilules Roses du Dr Williams pour personnes pâles, mérite certainement les plus grands éloges que la plume puisse faire. Son remède a plus fait pour diminuer les souffrances de l'humanité, qu'aucune autre médecine connue de la science, et son nom devrait passer aux générations futures comme celui du plus grand serviteur de notre siècle.

On peut se procurer les Pilules Roses du Dr. Williams chez tous les pharmaciens ou directement par la poste de la Dr. Williams Medicine Company, à l'une ou à l'autre adresse. Le prix auquel ces pilules sont vendues rend le cours du traitement peu dispendieux, si on le compare avec les autres remèdes ou traitements médicaux.

Les Pilules sont fabriquées par la Dr. Williams Medicine Company, Brockville Ont., et Shenectady, N. Y., et sont vendues en boîtes portant notre marque de fabrique et notre enveloppe, à cinquante centimes la boîte, ou six bouteilles pour \$2.50. N'oubliez pas que les Pilules Roses du Dr. Williams ne sont jamais vendues en bloc ou à la douzaine ou au cent et tout marchand qui offre des imitations sous cette forme essaie de vous tromper.

Le public doit aussi se défier de tous les autres remèdes appelés restaurateurs du sang ou toniques nerveux, quelque soit le nom qu'on leur donne. Ce sont toutes des imitations dont les fabricants veulent retirer un avantage pécuniaire de la réputation merveilleuse dont jouissent les Pilules Roses du Dr Williams.

Moulin à Planer et à Tourner le Bois

Coin des Rues
BANK ET SOMERSET, OTTAWA, ONT.,
Commerçant de

Bois de Pin, Bois Franc, Lattes, Bardeaux, Poteaux de Cedre, &c., &c.

Fabricant de Portes, Chassis et Fenêtres, Bois de Plancher, Moulures, Douves, Boiseries, et toute espèce de Bois Prépare.

Planage de Clientèle, Bois refendu et tourné. Soigneusement exécuté. Nous sollicitons la correspondance et nous expédions les prix sur demande.

Nous achetons en tout temps des bois de pin ou du bois dur en petite ou en grosse quantité.

Pour plus de détails, etc., demandez à C. LYN-FIT, 26 Rue Beevry, Hull P. Q., après 7 hrs., p. m. tous les jours de la semaine.

D. O'Connor, Jr., Prop.
COIN DES RUES BANK et SOMERSET, OTTAWA, ONT
Telephone No 598

JOHN SHEPHERD

IMPORTATEUR
Nos. 225 et 227 RUE RIDEAU, No. 275
RUE BANK

Et aux encoignures des Rues
LYON et SPARKS, OTTAWA

La maison par excellence de la ville
d'Ottawa pour les

PEINTURES, HUILES,
TAPISSERIES, VITRES,
"PLATE GLASS" PAPIER
DE FANTAISIE POUR
DECORATIONS, ETC.

Nous donnons une attention particulière à
la pose des vitres pour les grandes vitrines.

DECORATIONS à l'Intérieur une SPÉCIALITÉ
En Gros et en Detail. Commandes
promptement exécutées.

MEUBLES! MEUBLES!

Venant d'arriver une nouvelle ligne de CABINETS de Salon pour la musique. Pupitres de fantaisie. Aussi, une belle ligne d'écrans.

N.B. — Essayez notre balai "Columbia" pour les tapis.

HARRIS et CAMPBELL
COIN DES RUES O'CONNOR ET QUEEN, OTTAWA

MEDAILLE D'OR

Et Diplôme à l'Exh. Prov. 1892,
Pour le Système de Coupe de Robes
du Tailleur Français, de
MAD. E. L. THIER,
88 RUE ST. DENIS,
Sudbury, 206 Rue D'Ardenne, Ottawa

Les Dames et Dames-solistes qui ont obtenu des Diplômes de première classe durant le mois de mai.

Delle N. Tetreau, St Charles-Borromeo, P. Q.
" A. Cartman, St. Charles-Borromeo, P. Q.
" T. Charbonneau, Montréal
" Léona Lavigne, " "
" Anna Gervais, " "
Damo Elizabeth Moore, " "
" James Dunn, " "
" Ellen Anderson, " "
" Trefle La Houllier, Brossard, " "
" A. Allard, Hull, " "
" O. Allard, " "
Delle K. Demeré, Ottawa, Ont.
" C. Herliac, " "
" Anne Merridon, " "

DES SOUMISSIONS cachetées, endossées "soumissions pour le pont de la Gatineau et chemin," seront reçues à l'Hôtel de Ville, de Hull, jusqu'à midi, lundi, le 15ème jour de septembre 1893, pour l'érection d'un "pont tournant en bois" Home-Trust, avec accessoires et tous les piliers et terrassements nécessaires, sur la rivière Gatineau entre Hull et la Pointe Gatineau, et pour la construction d'un chemin depuis le côté ouest du dit pont au "Pond Creek."

Les parties soumissionnaires devront spécifier leurs prix pour chacun des différents travaux, c'est à dire la superstructure, les piliers, les culées et le chemin, parce que les piliers, les culées et la construction du chemin pourront être accordés séparément à tout soumissionnaire.

Par ordre
R. A. HELMER,
Secrétaire du comité du Pont de la Gatineau.
HULL, 25 août 1893.

HULL, Que.,
Fourneaux à Chaux et Manufacture de Ciment
Etablis en 1837
C. B. WRIGHT & FILS
Propriétaires
MANUFACTURIERS, IMPORTATEURS ET
MARCHANDS DE
Ciment de chaux à l'eau de Hull
Ciment de Portland
Chaux pour constructeurs et
Plâtres en barils et autrement
Brique rouge à l'épreuve du Feu
Brique de Newcastle
Plâtre caennais, ou plâtre de Paris
COMMANDES promptement exécutées
Bureau et communication par Téléphone

Vente Annuelle de Hardes Faites sans Reserve

Pour deux semaines seulement

Des Réductions dans nos PRIX

Habilllements pour Hommes \$2.45 Valant	\$ 3.95
" " " " " " " "	6.00
" " " " " " " "	9.50
" " " " " " " "	10.00
Habilllements pour Enfants 1.75	2.59
" " " " " " " "	3.50
" " " " " " " "	5.00
Pantelons pour Hommes 75	1.25
" " " " " " " "	1.50
" " " " " " " "	2.00
" " " " " " " "	2.25

Tout notre stock de chapeaux, casquettes et articles de fantaisie pour Messieurs est à 75 cts dans la piastre. Une réduction dans tous les départements de marchandises seules. Argent comptant.

T. LINDSAY et Cie.,

269-271-273-275 Rue Wellington, Ottawa.

MOULIN A PLANER DES CHAUDI RES

J. A. PARR, PROP.
MANUFACTURIER DE

Bois prepares, Portes, Chassis, Fenetres, Jalousies, et Moulures

AYANT ACHETE tout le Stock de portes et chassis de la Cie E. B. EDDY, je suis en mesure d'accorder des bargains avantageux à tout ceux qui voudront en profiter afin d'écouler le Stock. Les nouvelles commandes sollicitées. Les estimés requis durant le jour seront fournis sur les lieux. Tous les ordres sont exécutés promptement.

N. B.—M. A. N. GAGNON, sera à la disposition du public tous les soirs, excepté le samedi, et fournira la quantité des matériaux requis sur plans et devis, gratuitement. Adresse: Coin des rues Centrale et du Pont, Hull.

J. A. PARR, —34 RUE BRIDGE, OTTAWA,

EN FACE DES MOULINS DE M. J. R. BOOTH

CHARBON

Qualité Extra
A. Villeneuve

—ET CIE—

161, Rue Sparks
Ottawa.

HEMIN DE FER

Canada Atlantique.



LA LIGNE

COURTE, FAVORITE & RAPIDE

—ENTRE—

Ottawa, Montreal, Quebec, Halifax, Portland, Boston, New-York et les points intermédiaires. La Seule Ligne Directe entre Ottawa et New-York.

TABLE DU 6 FEV RI 1893

Les Trains Quittent Ottawa:

8.00 A. M. —Express rapide pour Montréal arrivant à 11.35 h. s. a. m., stoppant à toutes les gares locales intermédiaires.

Char Pullman buffet-parloir attaché

9.25 P. M. —Express rapide pour le D. & H. R. Co., pour New-York et les points du sud. Char d'office Wagner char cuisine; ligne directe entre Ottawa et New-York via les Adirondacks, arrivant à 7.30 a. m.

9.25 P. M. —Pour Montréal, y arrive à 7.05 h. s. p. m. Les correspondances pour l'est, Boston, New-York et les points intermédiaires.

Char Pullman buffet-parloir attaché

7.00 P. M. —Express rapide arrêtant à toutes les gares sur le C. A. R.; arrive à Montréal à 8.42 h. s. p. m. Char Pullman Buffet attaché au train.

Adressez-vous à l'agent local des billets, bloc du Russell, rue Sparks, pour les nouvelles tables horaires, billets, lits, etc.

E. J. CHAMBERLIN, C. J. SMITH, Gérant général. Agt. gén. des Pass. S. EBBS, Agt local des Pass.

FRS. LAROCHE

SELLIER

Successeur de Elinal Bertrand, établi en 1870

65—Rue du Pont—65

Ayant acheté le stock de M. Edmond Bertrand à bon marché, je puis offrir au public de Hull et des environs à des prix extrêmement bas et qui défient toute compétition tout mon assortiment de Harnais simples et doubles, selles, valises, etc. Réparages à court délai.

ALP. COUTURE

Horloger et Bijoutier

No. 92 RUE PRINCIPALE, HULL

Mon magasin a été agrandi pour faire place à mon nouveau stock de

Bijouterie et Argenterie de Ire classe

Montres en or et en argent, jones de mariage, sans soudure, une spécialité

Cadeaux de noces et d'anniversaires

De toutes sortes. Une visite est sollicitée. Prix modérés.

Boulangerie Mécanique.

Propreté absolue

Pain blanc et souple

Plus d'acidité, plus de PAIN sur.

Le pain est le principe de la vie. Achetez le meilleur pain, celui de

EVANS & NESBITT,

130 rue Brewery Hull.

Bureau de Poste de Hull

ARRIVEE ET DEPART DES MALLES.

ARRIVEE	A.	M.	A.	M.	P.	M.	P.	M.
Ottawa	7	15	10	50	1	00	1	00
C. P. R.	7	55	11	00	2	00	5	30
Ottawa	7	55	11	00	2	00	5	30

DEPART	A.	M.	A.	M.	P.	M.	P.	M.
Pour Montréal et tous les points de l'Est par le C.P.R.	7	55	11	00	2	00	5	30
Pour Ottawa	10	00	12	30	3	30	4	45
Pour Aylmer	10	00	12	30	3	30	4	45

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être mises à la Poste 15 minutes avant la clôture des malles précédentes.

Heures du bureau: de 8 a. m. à 8 p. m.

Mandats sur la Poste et la Banque d'Epargnes, de 9 a. m. à 4 p. m.

J. H. KERR, Bureau de Poste Hull, Maître de Poste, Mai 1893

Bureau de Poste d'Aylmer

ARRIVEE ET DEPART DES MALLES

ARRIVEE	A.	M.	P.	M.
D'Ottawa et Hull, tous les jours, dimanches exceptés.	10	0	6	00
De Heyworth, Hardley, Onalow, Bristol, Portage du Fort, tous les jours, dimanches exceptés.	10	0	6	00

FERMETURE	P.	M.	P.	M.
Pour Ottawa et Hull, tous les jours et dimanches exceptés.	10	0	3	00
Pour Heyworth, Hardley, Onalow, Bristol et Portage du Fort, tous les jours, dimanches exceptés.	10	0	3	00

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être mises à la poste 15 minutes, avant la clôture des malles précédentes.

Heures du Bureau, de 8 a. m. à 9 p. m.

Mandats sur la poste et la Banque d'Epargnes, de 9 a. m. à 4 p. m.

J. R. WOODS, Bureau de Poste d'Aylmer, Maître de Poste, 1 692 1a

Defense d'avancer

Je donne par la présente avis à toute personne ou personnes que je ne serai pas responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse Victorine Lapierre.

Par ordre
Abraham Osborn.

Hull, 22 Août, 1893.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT D'OTTAWA.

SEANCE DU 18 AOUT 1893.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, vendredi, le dix-huitième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-treize et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E. S. Aubry au fauteuil, et les échevins Waters, Boul, Sabourin, Renaud, C. M. Wright et J. Wright, formant un quorum du dit conseil.

10. Proposé par l'échevin C. M. Wright, secondé par l'échevin Renaud: Que le Règlement No. 56 ayant été lu deux fois, il soit adopté et passé, et qu'il soit publié suivant la loi.

L'échevin Sabourin dissident.

Adopté.



REGLEMENT NO 56

Concernant la construction future des Trottoirs.

Il est par le présent ordonné et statué par le conseil de la corporation de la Cité de Hull, et le dit conseil ordonne et statue comme suit:

Lorsque le conseil de la cité le jugera nécessaire, il sera fait et entretenu, des deux côtés de toute rue, ruelle, route ou chemin dans les limites de la cité de Hull, un bon trottoir ou parapet, égal et uni:

1. La largeur de ce trottoir devant être déterminée par le conseil, il sera fait et placé immédiatement contigu à la ligne des maisons, bâtisses ou terrains adjoignant le côté de la rue, ruelle ou chemin où tel trottoir doit être fait et entretenu; le niveau du dit trottoir sera aussi déterminé par le dit conseil;

Aux coins de toute rue, ruelle ou chemin, les bouts ou coins des dits trottoirs seront coupés et faits en rond; les bouts extérieurs de la section du dit trottoir fait pour une propriété, seront, à leurs jonctions, aussi égaux que possible, avec ceux de la section adjoignante du dit trottoir, fait pour la propriété adjoignante, de façon à ce que le dit trottoir se trouve d'égale largeur partout et ait le bord en droite ligne, sur toute sa longueur et ait, autant que praticable une apparence régulière;

Le conseil décidera aussi de quelle manière sera fait le dit trottoir, quels matériaux devront être employés; si se sont des madriers, le conseil décidera s'ils doivent être posés en sens transversal ou en sens longitudinal.

2. Il sera donné aux dits trottoirs une déclivité pas moins qu'un ni plus de deux pouces sur toute leur longueur, vers le côté de la rue ou chemin où ils se trouveront, de manière à faire écouler l'eau de la pluie des dits trottoirs vers la dite rue ou chemin.

3. Les dits trottoirs seront faits sous la direction et la surveillance du comité des chemins, ou de toute autre personne appointée par le conseil.

4. Les travaux pour la construction des dits trottoirs seront faits et payés par la corporation de la dite de Hull, et les matériaux à être employés seront aussi fournis par elle et payés;

5. Les propriétaires ou les propriétaires et occupants des terrains et maisons devant les propriétés desquels les trottoirs sont faits, seront conjointement et solidairement responsables vis-à-vis la corporation de la cité de Hull du montant ou de la partie des frais ci-après mentionnés, dans la construction des dits trottoirs, savoir: si le trottoir à quatre pieds ou plus de largeur, quels que soient les matériaux avec lesquels il est fait, le propriétaire ou le propriétaire et occupant seront responsables envers la corporation des frais ou du coût de deux pieds de largeur du dit trottoir, et si le trottoir à moins de quatre pieds de largeur, la responsabilité des propriétaires ou des propriétaires et occupants, sera de la moitié du coût du dit trottoir.

6. Il n'y aura que les propriétaires ou les propriétaires et occupants devant les propriétés desquels les trottoirs seront faits qui seront responsables, et non les propriétaires ou les propriétaires et occupants de l'autre côté de la rue, quand bien même il n'y aurait pas de trottoir de ce dernier côté de la rue.

7. Lorsque le ou les trottoirs auront ainsi été faits et payés par la corporation de la cité de Hull, il ne suffira que d'en porter le coût, dans la proportion ci-dessus mentionnée, à la clause 5. au compte des différents propriétaires ou des propriétaires et occupants, ce qui sera fait par le greffier de la cité, sur l'ordre du conseil.

8. Les dites charges ainsi portées au compte des propriétaires ou propriétaires et occupants, tel que mentionné dans la section précédente seront des redevances municipales et seront payables à la dite corporation de la cité de Hull, de la même manière que les taxes municipales ordinaires, et en observant les mêmes procédés, en trois versements annuels et consécutifs.

9. Lorsqu'une propriété immobilière est située sur deux ou plusieurs rues, ou sur une ou deux rues ou une place publique, le conseil, lorsqu'il ordonnera la construction de certain trottoir ou trottoirs, décidera, d'après le bénéfice que la dite propriété retirera du ou des dits trottoirs ainsi ordonnés, la part de redevances que la dite propriété devra payer dans le coût du dit ou des dits trottoirs.

10. Le présent règlement s'appliquera à l'entretien et à la réparation des dits trottoirs, de même qu'à leur construction.

Donné sous le sceau commun de la corporation de la cité de Hull, le seing du Maire, et le contre-seing du Greffier, le jour et an en premier lieu mentionnés.

J. O. LAFERRIERE,
Greffier de la Cité.

EDMONDS AUBRY,
Maire.

TOUJOURS VRAI.
RUMATISME.—Le Col. David Wills, Brockville, Ont., dit: "Je souffrais du rhumatisme violent dans les chevilles du pied. Impossible de me tenir debout; je me suis frotté de L'HUILE ST. JACOB. Le lendemain je pouvais marcher sans assistance."
NEURALGIE.—M. James Power, 158 Yonge St., Toronto, Ont., écrit: "L'Huile St. Jacob est le seul remède qui m'a débarrassé de la neuralgie et m'a guéri définitivement."
CEST LE MEILLEUR MOYEN.

Bonne Nourriture
Digestion - Mine

sont intimement liées — et pratiquement inséparables. Quoique le fait soit souvent ignoré, il est vrai, néanmoins qu'une bonne mine est une impossibilité sans une bonne digestion, qui, à son tour, dépend de la bonne nourriture.

Il n'existe pas de cause plus commune d'indigestion que le saindoux. Que les ménagères intelligentes fassent usage de la

COTTOLENE
COTTOLENE
COTTOLENE

La Nouvelle Graisse à Frire Végétale,

et le substitut du saindoux, et ses jeunes ainsi que celles de tous les membres de sa famille deviendront, c'est plus que probable,

"Comme une Rose dans un Champ de Neige."

La COTTOLENE est pure, délicate, saine et populaire. Essayez-en.

Préparée seulement par

N. K. Fairbank et Cie.

Rues Wellington et Arce, MONTREAL.

PROVINCE DE QUEBEC,

DISTRICT D'OTTAWA.

Cour Supérieure

No. 126.

OWAN FISHER AMES ET JAMES CLEMENT HOLDEN, tous deux de la ville de Prescott, dans le comté de Grenville dans la Province d'Ontario, marchands et associés, faisant affaires à l'ensemble comme tels en société sous le nom social et la raison de "Ames Holden & Co.,"

Demandeurs,

es.

WILLIAM H. THOMPSON ET JAMES EZRA THOMPSON, tous deux de la ville de Prescott, dans le comté de Grenville dans la Province d'Ontario, marchands de provisions et commerçants, faisant affaires comme tels en société là et à joindre dans le township d'Hardley dans le comté et district d'Ottawa, en la Province de Québec, sous le nom social et la raison de "Thompson & Co.,"

Défendeurs,

faillis.

A JAMES EZRA THOMPSON, l'un des dits défendeurs faillis, absent de cette province:

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers des dits faillis aura lieu le vingt-neuvième jour d'août courant, à deux heures de l'après midi, dans la salle des audiences, au palais de justice, en la ville d'Aylmer, dans le district d'Ottawa pour donner leur avis touchant la nomination d'un curateur aux biens de la dite faillite et d'inspecteurs à icelle; et il vous est ordonné d'assister à la dite assemblée des dits créanciers, par sentence prononcée en cette matière le quinzième jour d'août courant par l'Honorable juge de la cour supérieure pour la province de Québec, résidant dans le district d'Ottawa.

Aylmer, le 15 août 1893.

Par ordre

T. J. O. GRONDIN,

Député Protonotaire Cour Supérieure, District d'Ottawa.

Avez-vous besoin de PAPIER

Si oui, écrivez pour les prix aux moins à papier les plus considérables et les plus parfaits en Canada.

THE E. B. EDDY Co

HULL.

11-5-92-1a.

ON DEMANDE

Des agents pour vendre notre stock de grain et d'arbres de choix. Nous avons plusieurs variétés spéciales, tant en fruits qu'en plantes d'ornementation, qui sont notre propriété en propre. Nous payons à commission ou à salaire. Ecrivez-nous immédiatement, et choisissez-vous un territoire.

MAY BROTHERS

Granetiers Rochester N. Y.

Avant d'aller ailleurs

Vous trouverez votre avantage d'aller aux Nos. 88 et 90 rue Rideau et 186 rue Sparks, Ottawa, pour

l'achat de vos valises porte-manteaux, "Bachelors," de toutes sortes, dans les derniers goûts pour

DAMES ET MESSIEURS

L'élégance, le choix et les prix ne peuvent être surpassés.

HARNAIS simples et doubles de travail et de luxe une spécialité.

S. & H. Borbridge

88 et 90 rue Rideau et 186 rue, Sparks Ottawa.

Leçon de Piano

A l'avenir, Madame Damien Caron (élève graduée du collège de musique de Londres) donnera des leçons de piano au No 121 rue Principale. Prix \$1.50 par mois.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—Aylmer.

Canada, L'HONORABLE

Province de Québec, GEORGE BRY-

District d'Ottawa. SON, senior, gen-

No. 55. tilhomme, Deman-

deur; contre les terres et tenements

d'ALEXANDER HUDSON, autrefois du

village de Portage du Fort, et main-

tenant de Goblen, dans le comté de

Renfrew, dans la province d'Ontario,

Défendeur, à savoir:

Ce certain morceau ou lopin de terre

situé dans le village de Portage du Fort,

dans le comté de Pontiac, et district

d'Ottawa, et là connu et désigné comme

le lot dit "Hotel lot," contenant suivant

le plan dûment enregistré du dit village

de Portage du Fort, préparé par John

Robertson, arpenteur provincial, dans les

limites suivantes, et borné comme suit, à

savoir: au nord par la propriété de

Patriek B. Coyne, au sud par les eaux de

la rivière Ottawa, à l'est par la ruelle

connue sur le dit plan précité, comme

formant partie des présentes comme

"Water lane," à l'ouest par la ligne de

bornage est du quarré ou bloc de terre

connu sur le dit plan comme le quarré du

Port. Les prémisses, ici décrites et

vendues ayant un front sur la dite rivière

Ottawa, s'étendant à l'ouest depuis la

ruelle dite "Water lane," susdite, une

distance de deux cent quarante pieds,

plus ou moins—avec les bâtisses dessus

érigées.

Conté au bureau du registraire pour

le comté de Pontiac, dans le village de

Bryon, le HUITIEME jour de SEP-

TEMBRE prochain, à DIX heures de